

Avis voté en plénière du 24 mars 2015

Innovations technologiques et performance industrielle globale : l'exemple de l'impression 3D

Déclaration du groupe de l'artisanat

Désormais, l'impression 3D ne se limite plus à la réalisation de prototypes ; elle est de plus en plus utilisée pour la fabrication de produits finis dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat ou encore de la santé.

Toutefois, en France, sa diffusion reste encore modeste en comparaison à d'autres pays, y compris au niveau européen.

Or, cette technologie numérique est susceptible de transformer profondément nos modes de production dans les années à venir, et de contribuer à améliorer la performance globale de notre appareil productif. Il importe donc d'encourager son développement.

L'impression 3D ouvre en effet des perspectives nouvelles pour un grand nombre de secteurs :

- faciliter la personnalisation des produits et une production à la demande ;
- améliorer également l'impact environnemental des activités économiques, grâce à une moindre consommation de matières premières, une fabrication plus rapide et plus proche du marché de consommation. Autant d'avantages par rapport aux procédés classiques de fabrication.

Cette technologie devrait aussi relancer les métiers de la réparation en facilitant la fabrication de pièces détachées ; elle peut donc contribuer à l'objectif d'une économie plus circulaire.

Plus largement, elle pourrait favoriser la réappropriation d'une partie de notre production au niveau local.

C'est pourquoi, il est nécessaire de mettre en place tout un écosystème favorable à la diffusion de cette technologie.

Il faut notamment aider les PME à identifier les leviers à actionner pour concevoir et développer un projet innovant, mais aussi pour assurer sa commercialisation. À ce titre, la création d'un « guichet unique » serait souhaitable.

En matière de financement, en plus du rôle d'accompagnement de BPIFrance, de nouveaux dispositifs devraient être conçus pour orienter l'épargne vers l'innovation, notamment au profit d'activités ancrées dans les territoires.

Faire progresser l'appropriation de cette technologie au sein du tissu industriel et artisanal, suppose également d'améliorer les connaissances et les compétences sur l'impression 3D.

La mobilisation des acteurs, tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue, est donc primordiale. À l'égard des PME, les organisations professionnelles et les

réseaux consulaires ont notamment un rôle à tenir pour les sensibiliser aux opportunités de la production additive et participer au développement de formations adaptées.

Au-delà de toutes ces initiatives, il n'en reste pas moins que l'usage de cette technologie suscite encore des questions : notamment en termes de propriété industrielle, de responsabilité du fabricant, de sécurité et de normes des produits...

C'est donc à juste titre que l'avis appelle les pouvoirs publics à avancer sur la sécurisation de son environnement juridique; ce sera en effet un élément déterminant de sa diffusion à une échelle la plus large possible.

Le groupe de l'artisanat émet le vœu que cet avis du CESE puisse au moins contribuer à améliorer la connaissance sur les nombreuses promesses offertes par cette technologie du numérique pour renforcer notre compétitivité.

Il a donc voté l'avis.